

# Rapport d'évaluation

**Plan d'action  
CEMEX France**



**Avril 2025**

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Cemex France dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

| Cemex France   |                   |                                     |            |
|--|-------------------|-------------------------------------|------------|
| Date d'adhésion au programme                               | 13/08/2020        | Date d'engagement dans le programme | 02/10/2020 |
| Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé | 3 ans (2021-2023) |                                     |            |

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Date de transmission du rapport de suivi               | 12/04/2023                    |
| Plan d'action évalué                                   | 1 <sup>er</sup> plan d'action |
| Période couverte par ce rapport (période de référence) | 11/2021 – 03/2023             |
| Date de publication du rapport d'évaluation            | avril 2025                    |

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie III de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'apporter à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. SYNTHÈSE.....</b>  | <b>4</b>  |
| I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....                | 4         |
| I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....               | 4         |
| I.1.2 Engagements préexistants.....                                      | 4         |
| I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés ..... | 5         |
| I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....                 | 5         |
| I.2 Synthèse de l'évaluation.....  | 6         |
| I.2.1 Résultats de l'analyse.....  | 6         |
| I.2.2 Conclusion évaluative.....   | 7         |
| I.2.3 Actions coups de cœur .....  | 8         |
| <b>II. RECOMMANDATIONS .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE .....</b>                          | <b>10</b> |

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

|  |  |
|--|--|
| <b>Organisation et zone géographique</b> | Filiale d'une multinationale mexicaine présente dans 50 pays.<br>En France : 330 sites de production ; 100 barges ; 72 carrières/dépôts/ports  |
| <b>Secteurs d'activité</b>               | Leader dans la production de béton prêt à l'emploi et autres matériaux pour le secteur de la construction et génie civil : ciment, granulats (sable/graviers), y compris l'activité d'extraction.<br>Activité de logistique fluviale dans le bassin de la Seine, un chantier de construction navale en région parisienne et un terminal cimentier au Havre |
| <b>Chiffres clés</b>                     | 3,6MT matériaux transportés par an ; 1 100 véhicules (flotte Cemex de livraison du béton) ;  |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                | 16 milliards de dollars pour le groupe Cemex<br>56 millions d'euros en France ( <i>source: societe.com</i> )   |
| <b>Nombre d'employés</b>                 | 2 000 en France  |
| <b>Site web de l'entreprise</b>          | <a href="http://www.cemex.fr">www.cemex.fr</a>   |

### I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Le plan d'action est bien construit et les actions sont suffisamment détaillées pour permettre l'évaluation. En revanche, le plan d'action ne démontre pas suffisamment l'additionnalité de celui-ci par rapport aux obligations réglementaires du secteur auxquelles l'entreprise est soumise (étude d'impact environnemental, compensations écologiques, autorisations administratives, restrictions d'eau, restauration de site...). Il serait également opportun de présenter combien et quelle surface de nouveaux gisements sont ouverts tous les ans, quelle est leur proximité avec des espaces riches de biodiversité protégés (ENS, RN, APPB, PN, TVB)? Enfin, il manque la stratégie de transformation du business modèle de l'entreprise à moyen terme pour intégrer des matériaux recyclés (objectif de 70% pour le secteur de la construction d'après la loi de Transition Énergétique).

### I.1.2 Engagements préexistants

Les engagements pris par Cemex préalablement à son adhésion au programme EEN, en faveur la biodiversité sont nombreux :

- partenariats avec des associations locales pour une meilleure protection de la biodiversité au sein des activités (ex : LPO)
- certification environnementale (ISO 14001 – maîtrise de l'impact environnemental, ISO 26000, ECOCERT)
- sensibilisation et formation des collaborateurs (notamment sur les espèces envahissantes)
- prise en compte la biodiversité dans la gestion des sites : prise en compte des espaces d'intérêt écologique, application du principe réglementaire Eviter/Réduire/Compenser (ERC)
- contribution au développement de la connaissance
- transport fluvial et ferroviaire (vs camions) pour la livraison des granulats limitant les émissions carbone
- recyclage des matières premières pour la production des produits (matériaux de déconstruction ou de terrassement...) ou de co-produits d'autres industries (cendres, laitiers...).

### I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

L'entreprise a identifié quatre grands enjeux :

- Progresser dans la maîtrise des impacts sur la biodiversité
- Gérer la biodiversité sur les sites (bonnes pratiques pour la connaissance et préservation de la biodiversité locale)
- Contribuer au bon fonctionnement général des écosystèmes, sur les sites de l'entreprise ou via des actions de mécénat environnemental.
- Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les procédés de production de l'entreprise et la conception des produits.

*L'entreprise n'a pas suffisamment intégré dans ses enjeux l'artificialisation des terres qui pourrait être diminuée par le recyclage des matières premières et matériaux de construction; il s'agit d'une obligation pour le secteur de la construction. La réhabilitation des anciennes carrières (obligatoire en France depuis 1970) n'aboutit pas toujours au rétablissement de l'écosystème préexistant.*

### I.1.4 Cadre mis en place et description des actions

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Périmètre du plan d'action</b> | Activités France : production de bétons/ granulats et l'ensemble des sites de production |
|-----------------------------------|--|

|   |       |
|---|-------|
| <b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b> | 3 ans |
|---|-------|

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>Nombre d'actions cœur de métier</b> | 6 | <b>Nombre d'actions complémentaires</b> | 9 |
|--|---|---|---|

|                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| <b>Actions cœur de métier</b> | 1 | Déployer des plans de gestion de la biodiversité sur nos carrières  |
|                               | 2 | Favoriser la biodiversité sur toutes nos unités de production (UP) de bétons par la réalisation d'aménagements dédiés (plantation de haies, création de prairies fleuries...) |
|                               | 3 | Consolider et poursuivre notre plan d'action en faveur des hirondelles de rivage sur toutes nos carrières concernées par cette espèce protégée                                |
|                               | 4 | <i>Contribuer à la préservation des pollinisateurs à travers la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action dédié</i>   |
|                               | 5 | Poursuivre nos démarches de certification et de reconnaissance en faveur de la biodiversité   |
|                               | 6 | Renforcer nos démarches d'économie circulaire   |

#### Observations

L'action 4 est reclassée en Action complémentaire car elle n'implique pas une transformation de l'activité de l'entreprise pour réduire ses pressions.

|                              |    |   |
|------------------------------|----|---|
| <b>Action complémentaire</b> | 7  | <i>Poursuivre et compléter la formation des responsables opérationnels sur les pratiques permettant de préserver / favoriser la biodiversité sur nos sites d'exploitation</i> |
|                              | 8  | Renforcer les initiatives volontaires des équipes Cemex en faveur de la biodiversité  |
|                              | 9  | Poursuivre l'application du programme de suivi scientifique de la biodiversité de nos carrières (ROSELIERE) afin de définir et suivre des indicateurs de biodiversité         |
|                              | 10 | Valoriser l'ensemble des données écologiques collectées sur nos sites   |
|                              | 11 | Contribuer aux réflexions et projets expérimentaux relatifs à une meilleure intégration de la biodiversité dans le bâti   |
|                              | 12 | Travailler à l'évaluation de l'empreinte biodiversité de Cemex et de ses  |

|    |   |
|----|---|
|    | produits  |
| 13 | Renforcer le dialogue avec nos partenaires environnementaux   |
| 14 | Soutenir les initiatives en faveur de la biodiversité au sein de nos organisations professionnelles                                   |
| 15 | Poursuivre notre engagement dans le mécénat environnemental à travers le soutien de programmes de préservation d'espèces et d'espaces |

### Observations

L'action 7 est reclassée en Action cœur de métier car elle vise à former les employés et directeurs de carrières.

## I.2 Synthèse de l'évaluation

### I.2.1 Résultats de l'analyse

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

#### *Les points forts*

- La participation d'associations environnementales (Ligue de Protection des Oiseaux) aux opérations de préservation locale de la biodiversité.
- Les actions de sensibilisation des salariés et directeurs.
- La certification par un organisme externe saluant la démarche d'amélioration continue.
- La précision des informations sur la mise en œuvre de chaque action (objectif par rapport au niveau initial, moyens, échéances...).

#### *Les points faibles*

- Le manque de données sur la surface totale des carrières et leur évolution d'année en année (en nombre et en surface), et l'analyse cartographique sur la proximité aux espaces protégés (ENS, RN, PN).
- Des pressions (cinq facteurs d'érosion) liées intrinsèquement au cœur de métier de l'entreprise insuffisamment prise en compte par le plan d'action : artificialisation des sols, surexploitation des ressources naturelles (eau et sable) et espèces invasives.
- L'additionnalité insuffisamment démontrée des actions par rapport aux obligations réglementaires (notamment de compensation) au regard des autorisations administratives.
- Des indicateurs de pression et réponse (quantité de CO2 et d'eau / part de matériaux recyclés) exprimés en valeur relative par quantité produite, et non en valeur absolue, ne permettant pas d'évaluer l'impact effectif sur la biodiversité.

## ***1.2.2 Conclusion évaluative***

Filiale d'une multinationale mexicaine opérant dans 50 pays, Cemex France dispose de 330 sites de production, 100 barges et 72 carrières. Spécialisée dans les matériaux de construction, son activité inclut la production de béton prêt à l'emploi, granulats et ciment, ainsi que la logistique fluviale. Le groupe génère 16 milliards de dollars de chiffre d'affaires global, dont 56 millions en France, avec 2 000 employés. Ses engagements incluent des partenariats (ex. LPO), certifications environnementales (ISO 14001, ECOCERT) et initiatives telles que le transport fluvial et le recyclage de matériaux. Les dépendances identifiées concernent l'extraction de matières premières, la régulation du climat et les services culturels. Les pressions principales incluent l'exploitation des ressources limitées, les émissions de CO2 et la pollution. Le réaménagement des carrières contribue positivement, selon l'état initial des sites.

Le plan d'action sur trois ans couvre les activités françaises avec 6 actions cœur de métier et 9 complémentaires. Il inclut des initiatives telles que la gestion de biodiversité, l'aménagement des sites ou le soutien aux pollinisateurs, tout en reclassant certaines actions, comme la formation des responsables, pour mieux refléter leur rôle stratégique.

### Les qualités du plan d'action sont :

- Le plan d'action couvre les deux activités principales de Cemex qui sont la production de granulats et de bétons prêts à l'emploi, sur l'ensemble de ses sites (sièges et sites industriels) en France. L'entité engagée dans le programme étant Cemex France Services, ce périmètre est cohérent.
- Le plan d'action permet de répondre aux enjeux identifiés de gestion de la biodiversité sur les sites et de contribution au bon fonctionnement général des écosystèmes.
- Toutes les actions ont des objectifs chiffrés, qui portent globalement sur un certain taux de déploiement de l'action sur les sites d'exploitation.
- L'entreprise assure une amélioration continue de son plan d'action et vise une certification par des organismes externes (ISO et Ecocert), assortie d'audits.
- Le plan présente des efforts pour une meilleure gestion écologique avec une progression sur quelques sites en exploitation (préservation d'une espèce protégée, gestion écologique sur 22 sites, des passages à faune, quatre plans de gestion).
- L'action 6 (économie circulaire) impose l'utilisation de matériaux recyclés (part fixée à 7%). Le plan d'action s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Biodiversité et le Plan Biodiversité.
- Le plan d'action est proportionné à l'entreprise qui y alloue des moyens conséquents,
- Des moyens humains et financiers ont été définis spécifiquement pour chacune des actions et sont adaptés pour la réussite du plan d'action.
- La direction est régulièrement impliquée, à l'échelle sectorielle comme à l'échelle nationale dans la mise en œuvre du plan d'action. Elle est souvent sensibilisée et participe aux événements biodiversité de Cemex.
- Les parties prenantes internes ont été informées du plan d'action par un webinaire et certaines équipes ont été impliquées dans la co-construction de certaines actions. Ont également lieu des réunions annuelles avec les équipes environnement et coordinateurs RSE.
- Les parties prenantes externes sont régulièrement impliquées. Une association environnementale (la LPO) est par exemple membre du comité de pilotage.
- L'entreprise met en œuvre le plan d'action en suivant les indicateurs de résultat et fait en sorte de les adapter à son évolution.
- L'entreprise suit les échéances fixées. D'autres initiatives non prévues initialement dans le plan d'action ont par ailleurs été mises en œuvre depuis le dépôt du dossier.

### Les points d'amélioration du plan d'action sont :

- Préciser davantage l'additionnalité du plan d'action par rapport à ce que faisait l'entreprise avant

le programme, ainsi que par rapport aux obligations réglementaires (étude d'impact, séquence ERC et autorisations administratives)

- Préciser et hiérarchiser les impacts identifiés par l'entreprise, ceux qui participent le plus à l'érosion de la biodiversité
- Préciser ou compléter le plan d'action avec des actions sur la lutte contre les pollutions et espèces invasives.
- Préciser les trajectoires avec des valeurs absolues en complément des ratios fournis.
- Préciser l'articulation entre le plan d'action et les outils et procédures internes de l'entreprise.
- Compléter par des indicateurs de résultat sur la biodiversité permettant de mesurer l'impact de l'action
- Déployer plus largement l'action visant à former les salariés et directeurs de carrières aux enjeux de biodiversité
- Compléter le plan d'action sur sa chaîne aval de (phase d'utilisation des produits finis) et associer davantage les clients qui sont incontournables pour s'engager sur les questions de recyclage et de l'économie circulaire.
- Préciser l'alignement du plan d'action avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.
- Mobiliser les moyens utiles pour rattraper le retard de mise en œuvre de trois actions.
- Préciser le suivi des moyens mis en place pour chacune des actions.

### ***1.2.3 Actions coups de cœur***

*Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.*

#### **Action 6 : Renforcer nos démarches d'économie circulaire**

- ⇒ La démarche est saluée car cette action peut véritablement avoir une diminution de la pression sur la biodiversité à la source.

## II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

### Améliorations méthodologiques :

- Présenter une trajectoire future de baisse de l'artificialisation des sols réalisant les nouvelles ouvertures ou extensions en espaces déjà artificialisés
- Intégrer une analyse cartographique de la localisation et proximité des carrières par rapport aux espaces naturels sensibles (protégés ou non) et développer une ligne de conduite exemplaire (par exemple : zéro rejet de polluants pouvant affecter les zones riveraines...) en cas d'exploitation en bordure de zone naturelle ou sensible.
- Démontrer l'additionnalité par rapport aux obligations réglementaires pour toutes les actions.

### Ajustements et compléments au plan d'action :

- Préciser ou compléter par une action de sobriété en eau lors de la production des bétons ou des granulats.
- Développer une action spécifique à la baisse de ses émissions CO2 en valeur absolue et plus ambitieuse que les objectifs nationaux (SNBC : -24% en 2030 et -80% en 2050 par rapport à 2015), en intégrant le recyclage du béton qui est un levier avec un co-bénéfice climat et biodiversité.
- Renforcer les objectifs de l'entreprise relatifs à la part de matériaux recyclés dans la production de bétons et granulats.
- Développer une action pour mesurer, suivre et réduire le développement d'espèces invasives.
- Développer une action sur la restauration en fin d'exploitation des carrières, qui aille notamment au-delà de la durée des autorisations administratives, fixant un objectif de résultat sur la biodiversité et non de moyens.
- Définir une action sur la phase d'utilisation des produits finis (bien identifiée dans les impacts : les produits de Cemex sont utilisés pour la construction d'infrastructures qui ont elles-mêmes un impact fort), en développant par exemple les projets de béton "biomimétique" ou béton « support de biodiversité » (ex : récifs artificiels).

---

<sup>1</sup> Feuille de route de décarbonation de la filière ciment

### III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

**i** Ce rapport d'évaluation a dû faire l'objet d'une révision. L'avis du jury ne tient pas compte de ces révisions, les modifications ayant été effectuées après la tenue de ce jury.

#### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les conclusions évaluatives.

##### Avis motivé du jury

L'ensemble du jury a partagé les remarques suivantes :

- Le jury a souhaité souligner les points forts suivants :
  - o La mobilisation et la participation active dans des réseaux et groupes de travail
  - o L'importance portée aux pollinisateurs sauvages en particulier, dans le cadre de l'action 4 en faveur des pollinisateurs.
- De manière générale, peu d'actions semblent être à la hauteur des importants enjeux de CEMEX envers la biodiversité, ce qui constitue l'un des points faibles de ce plan d'action.

#### RECOMMANDATIONS

Le jury était **globalement d'accord** avec la conclusion et les recommandations mais a tenu à exprimer les retours suivants

##### Remarques et compléments du jury sur les recommandations

Le jury a émis la recommandation complémentaire suivante :

Une action pourrait être envisagée visant à sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux des espèces exotiques envahissantes (EEE).